DÉNONCIATION

D'UNE FEUILLE PÉRIODIQUE,

INTITULÉE

L'AMI DU PEUPLE.

OU

LE PUBLICISTE PARISIEN.

Journal politique et impartial.

PAR M. MARAT.

Extrait du numéro 309.

1790.

DÉNONCIATION
D'UNE FEUILLE PÉRIODIQUE,
INTITULÉE
L'AMI DU PEUPLE,
OU
LE PUBLICISTE PARISIEN.
Journal politique et impartial,

PAR M. MARAT.

Extrait du N°. 309.

Iniquité et barbarie du décret contre la garnison de Nancy, ect.

HONTEUSE (l'assemblée nationale,) de ces scènes d'horreur, elle y jette un sombre

voile, et s'efforce d'en effacer jusqu'à la moindre trace. Elles resteront néanmoins consignées dans les fastes de la révolution, sénateurs indignes; elles resteront néanmoins gravées dans l'esprit des citoyens, pour servir en témoignage contre vous.

Elles resteront pour déposer de votre lâche condescendance, de votre dévouement, de votre vénalité à l'ambition criminelle du prince. Elles resteront pour témoignage de votre injustice, de votre cruauté, de votre barbarie. Oui, vous êtes des lâches assassins des infortunés patriotes de Nancy, ce sont vos mains coupables qui ont signé l'arrêt de mort de tant d'inocentes victimes : c'est à vous que leurs familles éplorées doivent redemander un frère, un père, un époux. Pour expier ces crimes, ayez soin des veuves et des orphe

lins : prenez le sac et la cendre ; allez en procession, pieds nuds, et la corde au cou, promener votre repentir dans toutes les places de la capitale, en faisant vœu de suivre désormais les sentiers de la justice et de l'honneur. Et toi monarque indigne du trône, perfide conspirateur contre la patrie , lâche bourreau de tes concitoyens , marches à leur têtes dans le même appareil , demandes pardon au ciel et à la terre, effaces par tes larmes les crimes dont tu t'est couvert. Que la voix du sang innocent que tu as versé, te poursuive tout le jour, que les mânes plaintives de ces tristes victimes viennent chaque nuit troubler ton sommeil, que les remords rongeurs veillent sans cesse au fond de ton cœur , et le garantissent à jamais de nouveaux forfaits.

De l'imprimerie de MARAT.

Je soussigné déclare :

1°. Que ce fragment, par moi cité, est copié mot pour mot sur l'original, que je m'engage à représenter si j'en suis requis.

2°. Que chaque jour cette feuille, plus ou moins incendiaire, se crie et se vend dans les rues de la capitale.

3°. Que déja plusieurs autres numéros ont été inutilement dénoncés à l'assemblée nationale et à la police de Paris.

4°. Qu'enfin, désespérant de voir réprimer et punir comme elle le mérite cette licence effrénée de la presse, je veux au moins prendre acte de l'indignation et de l'horreur qu'elle m'inspire.

DESCLAIBES.

Ci-devant connu sous le nom de *Comte de Clermont*, député de la noblesse du baillage de Chaumont en Bassigny.

Paris, le 16 décembre 1790.